

Avis de désignation des membres de la communauté au conseil d'administration du Centre de service scolaire de l'Or-et-des-Bois

Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit pourvoir un poste de membre de la communauté au conseil d'administration, conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et à la Loi sur l'instruction publique. La personne désignée exercera un mandat qui se terminera le 30 juin 2026.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
#13	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel.

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre au profil d'expertise suivant :
 - une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Comment soumettre sa candidature

La période de mise en candidature débute le 15 août 2023 et se termine le 14 septembre 2023.

Toute personne qui désire soumettre sa candidature doit le faire en transmettant le formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois aux coordonnées suivantes :

Secrétariat général
799, boulevard Forest
Val-d'Or (Québec) J9P 2L4
Courriel : secretariat.general@cssob.gouv.qc.ca

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'à la date limite indiquée.

5 – Pour plus d'information

Pour plus d'information, vous pouvez joindre madame Nathalie Legault, secrétaire générale, par téléphone au 819 825-4220, poste 3011 ou par courriel au legault.nathalie@cssob.gouv.qc.ca.

Signature :



Jean-François Pressé, directeur général

Donné à Val-d'Or, le 15 août 2023.